

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

Insertions : 1^{re} page, 5 fr. la ligne; 2^e page, 3 fr.
Abonnements et Annonces payables d'avance.

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an
10 fr.; France et Etranger, 12 fr.

LA TUNISIE sera-t-elle rattachée à l'Algérie ?

Quand un très haut fonctionnaire ou un parlementaire est choisi pour occuper un poste de choix, tel celui de Tunis, les reporters à l'affût ne manquent pas d'aller lui demander de leur faire connaître les projets qu'il entend mettre à exécution pour le bonheur de ses futurs administrés.

Généralement, l'interviewé, pris au dépourvu, répond par des banalités qui n'engagent à rien, et ne peuvent le compromettre; M. Flandin, notre nouveau résident général, vieux parlementaire, a eu soin de ne pas tomber dans ce travers en déclarant qu'il suivrait la politique sage et avisée de M. Alapetite, son prédécesseur, politique qui avait porté ses fruits puisque toute la colonie regrettait profondément son départ.

Mais M. Flandin, avant que d'être appelé à la résidence générale de Tunis, a été sénateur, et comme tel a pu librement exprimer sa pensée sur les choses tunisiennes, et de plus il a été rapporteur de notre budget, on peut donc connaître ses intentions futures.

Au point de vue général, nous ne croyons pas à des changements importants dans notre organisme, quelques petits retouches par-ci par-là, réclamées déjà, mais qui n'ont pu être opérées pour des raisons diverses, guerre et autre chose; on prête, peut-être gratuitement à M. Flandin un projet qui a fortement ému la colonie, celui de notre rattachement à l'Algérie. La question est grosse de conséquences, aussi fera-t-on bien de l'examiner sérieusement et attentivement. Nous savons bien que le ministère du commerce travaille à « régionaliser » la France au point de vue alimentaire, il se peut que plus tard pour faire l'économie d'une multitude de fonctionnaires parfaitement inutiles, on étende ce régionalisme en supprimant un certain nombre de préfectures et toutes les sous-préfectures, mais nous n'en sommes pas encore là, alors pourquoi notre rattachement à l'Algérie ? Dans quel but ?

Jusqu'ici, le protectorat, sans être le régime idéal, nous a permis de mener notre barque à notre guise et de voguer à pleines voiles vers un essor que ne connaît pas encore l'Algérie puisque, toutes proportions gardées, son réseau de chemins de fer est loin d'être équivalent au nôtre. Si nous avions été rattachés à l'Algérie, la plupart de nos lignes en pleine exploitation attendraient encore dans les cartons du ministère des Travaux publics les autorisations nécessaires à leur exécution. Il est vrai que le rattachement ferait disparaître la frontière factice dont a parlé M. Flandin, et permettrait peut-être l'écoulement des minerais du Bou-Kadra ou de l'Ouzenz par Bizerte concurrentement avec Bône.

Mais Bizerte n'est pas toute la Tunisie, et si respectables que soient ses intérêts, ceux des autres parties de la Régence ne le sont pas moins, et on ne peut se passer d'en tenir compte.

Pour obtenir des libertés civiles égales à celles de nos compatriotes de France ou d'Algérie, est-il tant besoin de nous rattacher à l'Algérie qui finirait par nous absorber et absorber nos finances alors que les siennes sont dans un état pitoyable pour ne pas dire lamentable, tandis que les nôtres sont prospères grâce à la clairvoyance, à la prévoyance et à la gestion de notre éminent Directeur général des Finances.

Ce rattachement auquel se sont toujours opposés tous les résidents généraux --- M. Alapetite compris --- la colonie non plus n'en a pas voulu, mais les temps sont changés et peut-être devrions-nous le subir comme le condamné à mort auquel on ne demande pas son avis. Pour l'opérer, nous espérons bien qu'on nous en fera connaître les avantages ainsi que les dispositions prises pour ne pas nous ravalier au simple rang d'un chef-lieu de préfecture.

JEAN-SANS-PRUD.

BULLETIN

Il faut rendre à Joffre...

et à Clémenceau et à Foch...

Aujourd'hui que la victoire sourit à nos armes, nous pouvons parler à cœur ouvert avec nos fidèles lecteurs et leur dire franchement le fond de notre pensée des premiers jours de la guerre. Nous eûmes peur pour notre pays parce que nous connaissions par des personnes qualifiées l'état précaire, même lamentable dans lequel se trouvait notre armement, le peu de munitions que nous possédions et l'insignifiance de l'armée de guerre anglaise.

Nos craintes devinrent plus vives lorsque les communiqués nous apprirent que l'ennemi, craignant de ne pouvoir forcer notre ligne de défenses des Vosges, remontait vers la Belgique avec l'intention de violer sa neutralité pour nous attaquer par le nord, notre point faible.

Mais le brave petit peuple tint tête au colosse et jusqu'à la consommation des siècles, l'histoire devra rappeler l'héroïque défense de Liège par le général Lémán qui arrêta la marche en avant pendant une quinzaine de jours, ce qui permit au général Joffre d'arriver et d'essayer d'enrayer la poussée et au ministre de la Guerre Millerand de prendre les dispositions urgentes et nécessaires en vue de la fabrication de l'armement et de la production des munitions.

Dans le tribut d'hommages de la patrie reconnaissante rendu à Clémenceau le sauveur de la patrie, et au maréchal Foch par le sénat, il aurait fallu n'oublier aucun nom des chefs militaires, du gouvernement et des alliés qui ont mérité la reconnaissance du pays, car nous ne devons pas nous le dissimuler, la bravoure de nos braves poilus n'aurait pas suffi pour vaincre l'ennemi, à peu près désarmés que nous étions, en présence d'une armée trois fois plus forte que la nôtre, et disposant d'un matériel immense préparé dès longtemps avant la guerre.

Puis ce fut la Marne ! les beaux jours de la victoire ! Alors nos craintes se dissipèrent, et à partir de ce moment notre foi dans le triomphe devint inébranlable, malgré les quelques échecs passagers, malgré les poches de Ludendorff, cette foi nous tentâmes de la faire partager autour de nous.

Nous espérons donc qu'une place très à part sera faite dans l'histoire au maréchal Joffre, car sans la Marne que serions-nous devenus ? Il se peut qu'un autre général ait pu

faire la même chose, peut-être mieux, nous ne sommes pas à même de le juger, ni l'immense majorité des Français non plus, voilà pourquoi notre reconnaissance est infinie, et notre admiration va d'abord tout droit à Joffre, ensuite à tous les autres qui auront leur place marquée après la sienne.

LE SEMAINIER.

NOS ECHOS

—

L'Emprunt de la Libération

TUNISIENS !

La France demande à ses enfants de souscrire à l'Emprunt : d'un élan, répondez tous à son appel. Souscrivez pour donner à nos soldats les moyens de finir rapidement la guerre par la victoire complète et définitive.

Souscrivez pour relancer de leurs ruines les régions dévastées du nord de la France.

Souscrivez pour ramener au foyer les mobilisés et les prisonniers !

Souscrivez pour faire régner dans le monde la Paix et la Liberté !

N'attendez pas ! La bravoure de nos soldats, l'accroissement continu des forces alliées, vont écraser définitivement l'ennemi. Chacun de nous doit y aider dans la mesure de ses moyens.

Emprunt de la Défense Nationale

Les souscriptions sont reçues sans aucun frais tous les jours (même les dimanches) à la Trésorerie Générale, 11, Avenue de Carthage.

Les titres souscrits sont délivrés immédiatement aux souscripteurs.

A la Résidence Générale

Toutes les visites que le ministre reçoit à l'occasion de son prochain départ doivent lui faire regretter davantage d'avoir — même par dévouement patriotique — cédé aux pressantes sollicitations et accepté l'Ambassade de Madrid.

Les dénombrer nous paraît superflu, car, il nous faudrait citer toute la Tunisie, cependant nous tenons à relater celle qui lui firent tous les caïds de la Régence, sans exception aucune, accompagnés d'un grand nombre de notables indigènes.

Les caïds furent présentés au ministre par Si Khelil bou Hageb, Cheikh-el-Medina, qui relata tout ce que les indigènes lui devaient depuis sa prise de possession de la résidence générale le 7 février 1907.

Nous avons remarqué dans l'assistance les caïds de la banlieue de Tunis, Matour, Bizerte, Béja, Ain-Draham, Tébourouk, Nabeul, Soussa, Kairouan, Sfax, Medjeh-el-Bab, la Smala des Souassiss, des Zlass, etc., etc.

De toutes ces marques d'estime et d'affection, de sympathie et de regrets, M. Alapetite conservera longtemps un souvenir ému.

Pour l'organisateur de la victoire

Après la croix de guerre demandée un peu partout en France pour Clémenceau, voici qu'un groupe de Constantinois fait circuler dans l'antique Circha une pétition demandant pour lui la médaille militaire.

La pétition se couvre de signatures, elle devient celle de toute la cité constantinoise.

Maupeou

M. Clémenceau qui connaît son histoire de France sur le bout des doigts devrait bien penser quelquefois à Maupeou.

Osera-t-il l'imiter, non pas pour tous les parlementaires, mais pour quelques-uns dont le moins que l'on puisse dire c'est que ce sont de tristes Français.

Aux arrivées

Nos confrères et amis Lecore-Carpentier, directeur de la « Dépêche Tunisienne », Paul Lambert, capitaine, chef d'une formation sanitaire, venu passer une courte permission de détente pour assister à la Conférence Consultative et le commandant A. Destrées, arrivé de Salonique.

Meilleurs souhaits de bienvenue !

A la Conférence Consultative

Notre ami E. Fitoussi, délégué à la Conférence Consultative, secrétaire élu de la section indigène, a donné sa démission parce qu'il ne pouvait plus faire partie de la section indigène ayant obtenu la naturalisation française.

Nous lui adressons nos sincères souhaits de bienvenue dans la grande famille française.

La session de la conférence va se clore après l'adoption d'un certain nombre d'impôts qui pèseront lourdement sur les épaules des contribuables.

Nous ne savons pas ce que pourrait produire exactement l'impôt sur les effets de commerce qu'on voulait nous donner autrefois; aujourd'hui que le taux de l'escompte est relativement minime par rapport à ce qu'il était autrefois, on aurait très bien pu l'adopter sans hésitation aucune, parce qu'il atteindrait surtout des éléments de la population qui n'ont pas payé leur tribut à la grande guerre.

Nous espérons qu'à la prochaine session de la Conférence on n'oubliera pas d'en voter l'adoption.

Si Raymond Colrat était encore à Tunis, il fulminerait contre ce qu'il appelait notre parlement croupion qui n'a pas réclamé la publicité des séances de la Conférence tout comme aux délégations financières d'Algérie où elle a déjà été appliquée en juin dernier.

Est-ce que nos confédérés auraient peur de la liberté de contrôle qui est à la base même de tout gouvernement démocratique et surtout républicain ?

Il y a parmi nos élus de bons et fermes républicains qui se feront un devoir de travailler à cette réforme, car il est inadmissible aujourd'hui que la Conférence Consultative puisse siéger à huis-clos, tel un tribunal dans sa salle des délibérations.

M. le Dr Boulakia est nommé délégué en remplacement de notre ami E. Fitoussi. Sincères félicitations.

Ligue anti-Austro-Allemande

Nous reproduisons le télégramme suivant adressé par la Ligue Anti-Austro-Allemande de Tunisie, à M. Clémenceau, président du Conseil, ministre de la guerre.

Nous en profitons pour inviter tous nos lecteurs à adhérer à ce groupement dont le siège est 114, rue de Serbie, (Chambre de Commerce).

A M. CLÉMENCEAU,

Président du Conseil des Ministres, Paris.

La Ligue Anti-Austro-Allemande de Tunisie adresse au Grand Français, artisan de la Victoire, l'hommage ému de sa vive reconnaissance, le félicite chaleureusement pour l'œuvre admirable accomplie et qui, avec le concours précieux de nos loyaux Alliés, de nos héroïques soldats et de leurs dignes chefs, sous la conduite du Libérateur, le maréchal Foch, a sauvé la France et l'Humanité.

Honneur et Gloire à l'organisateur de la Victoire. Le Président : PELLET.

Une rue boche à Bône

Les habitants de Bône ne se doutent certainement pas qu'une de leurs rues — qui fut célèbre et fameuse il y a quelques années — porte un nom boche, tout ce qu'il y a de plus boche au monde.

A la vérité, il se peut que ce nom ait appartenu à quelque français d'origine alsacienne dont on a voulu perpétuer le nom, mais si l'on prend le Larousse on ne trouve qu'un seul... Mesmer, médecin allemand, fondateur de la théorie du magnétisme animal connue sous le nom de mesmérisme. Ce boche naquit en 1733 et mourut en 1815.

Allons, Monsieur le Maire, bien que disciple d'Esculape, dépêchez-vous de faire disparaître de votre cité ce nom boche.

Nos transports maritimes

Nos ports d'Algérie et de Tunisie sont encombrés de céréales : blés, orges, avoines, etc., etc.; tout ce qui n'a pu être emmagasiné forme autour des ports des meules imposantes qui semblent vouloir rester là des temps infinis. Puisque la sécurité de la mer est revenue avec la disparition des sous-marins ennemis, ne pourrions-nous pas diriger sur nos ports tous les navires disponibles alliés ou neutres pour transporter dans la métropole ou ailleurs ces milliers et milliers de tonnes de céréales qui risquent de pourrir sur place ?

Nous savons bien que le gâchis régnant dans nos transports maritimes depuis la faillite du haut commissariat à la marine marchande, mais on peut mettre fin à ce gâchis en faisant cesser un rouage devenu aujourd'hui inutile ou tout au moins en changeant de méthode, c'est-à-dire en laissant les compagnies libres sous le contrôle du haut commissariat.

On se souviendra longtemps dans l'Afrique du Nord et ailleurs de la gestion Bouissonnesque !

Nos huiles

Nous avons vu avec plaisir que le Gouvernement a fini par réquisitionner toute la récolte d'huile de la prochaine récolte estimée à une cinquantaine de millions de kilos. Comme la Tunisie en consomme une trentaine, c'est donc vingt millions de kilos qui vont prendre le chemin de la France à raison de 405 francs les 100 kilos caf Marseille.

A la Cour d'appel d'Alger

Il y a quelques mois le bruit se répandait un jour dans Tunis que des poursuites correctionnelles allaient être intentées contre MM. Adolphe Disegni, directeur de l'importante agence immobilière de l'avenue de France, si favorablement cotée sur la place de Tunis et dans toute la Tunisie, et V. et N. Bismuth, les grands marchands de glaces, verres et peinture de la rue Al-Djazira, pour spéculation illicite sur un lot de cours, s'élevant à la somme de 13.000 francs.

Si ces derniers sont peu connus de la population française, par contre, M. Adolphe Disegni, officier de la Couronne d'Italie, officier de l'instruction publique, commandeur du Nichan Iftikhar, etc., etc., très répandu dans toute la haute société jouit de l'estime et de la considération générale, et son agence est hautement appréciée des propriétaires, du monde des affaires et du public, aussi la stupéfaction fut grande à l'annonce de la nouvelle que ces deux maisons se seraient livrées à un délit de spéculation tombant sous le coup de la loi.

En première instance, le tribunal fit droit à la demande du parquet et condamna les prévenus à une amende, mais ceux-ci, forts de leur conscience et de leur droit interjetèrent appel devant la Cour d'Alger, qui vient de réduire à néant le jugement de Tunis n'ayant pas trouvé dans l'acte incriminé les éléments du délit de spéculation tombant sous le coup de la loi.

Nous les félicitons de cet acquittement qui fait plaisir à tous leurs amis.

St-Germain

La censure — qui jouit de son reste — s'étant permis de nous échapper un écho qui n'avait absolument rien de militaire ni de diplomatique, nous avons tenu à le réimprimer ainsi que les diverses déclarations du président du Conseil pour nous assurer s'il n'y avait pas de la part d'un des censeurs — nous ignorons lequel — une erreur ou un abus flagrant d'autorité.

Dans le cas où elle nous le supprimerait encore, nous aurions le regret de l'envoyer à un député de nos amis qui se chargera d'en demander la cause. Nous n'admettons pas que dans notre Tunisie il y ait des personnages tabous quand ceux-ci ne méritent que le plus profond mépris, et le fouet que nous sommes disposés à leur administrer après la guerre pour châtier leur couardise et leur cupidité.

Déclaration Ministérielle

lue à la Chambre des Députés le 20 Novembre 1917

SUR LE RÉGIME DE LA CENSURE

Nous avons payé nos libertés d'un trop grand prix pour en céder quelque chose au-delà du soin de prévenir les divulgations, les excitations dont pourrait profiter l'ennemi.

Une censure sera maintenue des informations diplomatiques et militaires, aussi bien que de celles qui seraient susceptibles de troubler la paix civile. Cela, jusqu'aux limites du respect des opinions.

Un bureau de presse fournira les avis — rien que des avis — à qui les sollicitera.

En temps de guerre comme en temps de paix la liberté s'exerce sous la responsabilité personnelle de l'écrivain. En dehors de cette règle, il n'y a qu'arbitraire et anarchie.

Tous les mots sont pesés et les délimitations nettement établies.

Et plus récemment, la décision prise contre un censeur à la suite de la demande posée par M. Moutet, député de Lyon, au ministre de la Guerre, décision mentionnée au « Journal Officiel » dans les termes suivants :

Le censeur politique est supprimé. Une erreur a donc été commise dans la circonstance. Le censeur responsable a été relevé de ses fonctions.

tant par le cahia de Nabeul Si Habib El Hallem, actuellement à Souk el-Khemis, que par le juge Béchir Maoula, qui accomplit le voyage de Nabeul à Menzel et retour, soit quatre-vingt dix kilomètres dans la même voiture que le meurtrier, le fit descendre au même hôtel où il resta pendant tout son séjour dans cette localité.

Un supplément d'information s'imposait, la stricte et pure justice l'exigeait, on a passé outre, prétendant que ce n'était pas l'usage de recommencer une instruction judiciaire close alors même qu'elle pourrait être entachée de suspicion légitime. Et c'était bien le cas. Nous ne pouvons que regretter pour la justice tunisienne une semblable compréhension de ses devoirs, et une sentence aussi minime pour un crime où il y a mort d'homme avec préméditation et guet-apens.

Pour les pauvres spéculateurs !

Si l'armistice a causé la plus grande joie dans le monde entier, il y a pourtant des individus qui regrettent amèrement la cessation des hostilités.

On devine bien qu'il s'agit de la tourbe de spéculateurs — grands ou petits — magasiniers qui ont surfait les prix de leurs marchandises d'avant-guerre dans la proportion de 100 à 1000 pour cent.

Parmi les spéculateurs les plus sérieusement atteints ce sont ceux qui ont opéré sur les tissus. On raconte que la place de Tunis est approvisionnée pour une dizaine d'années au bas mot et qu'il en existerait pour une soixantaine de millions !

Soixante millions de tissus ! Comment se débarrasser de tout ce stock sans perdre le bénéfice escompté ? oui, comment ?

La « Tunisie Française » qui a l'âme compatissante nous raconte les angoisses de ces mercantis de bas étage et nous donne le moyen de leur venir en aide, et si les doléances qu'elle exprime ne sont pas prises en considération, ce sera tant pis pour les maisons anglaises qui subiront la perte sèche, c'est ce qu'on verra. Laissons notre confrère nous exposer cette affaire de tissus :

Le commerce des tissus, à Tunis et en Tunisie subit, depuis quelques semaines, — ce n'est un secret pour personne — une crise désagréable.

Par suite de manœuvres déjà anciennes dont nous ne pouvons parler plus explicitement aujourd'hui, le cours des tissus a baissé de 30 à 40 pour cent sur les prix d'achat et comme les prix pratiqués en Tunisie sont bien au-dessous des cours d'Angleterre, la baisse totale peut être évaluée à 60 pour cent au moins. C'est dire que les négociants sont soumis à une dure épreuve, laquelle peut avoir à présent et dans l'avenir de fâcheuses conséquences.

Le Gouvernement du Protectorat doit-il laisser subsister cette situation ? Nous ne le pensons pas et nous esti-

mons au contraire qu'il a tout intérêt à l'enrayer.

Si les choses restent en l'état, c'est — il n'en faut pas douter — la déconfiture pour nombre de commerçants. Et non seulement cela on aura aussi le non-paiement aux maisons anglaises des marchandises qu'elles ont expédiées.

On sait, en effet, que les maisons de tissus d'Angleterre livrent leurs marchandises à la Tunisie en n'exigeant que le paiement préalable du 40 o/o de la valeur totale de la commande. Elles ont donc un découvert de 60 o/o de leurs livraisons.

Or, le Gouvernement a un moyen très simple d'éviter cette débâcle et de laisser jeter le discrédit sur le commerce de la Tunisie : c'est d'autoriser la sortie soit sur l'Algérie, soit sur la Tripolitaine d'une certaine quantité de cotonnades dont ces deux pays ont le plus pressant besoin.

L'opération paraît d'autant plus facile que les stocks existants le permettent sans gêner en quoi que ce soit le ravitaillement local.

Mais les maisons anglaises se laisseront-elles faire si la requête n'est pas admise par nos autorités ? Ne diront-elles pas avec raison à leurs acheteurs : « Vous avez réalisé un bénéfice important sur les ventes opérées, commencez donc par nous payer ce que vous devez, sinon nous déposerons une plainte collective au parquet. »

Et comme le parquet pourrait très bien administrer la preuve de ces bénéfices, il délivrerait un petit mandat de dépôt qui aurait bien vite raison des mauvais payeurs. Il ne faut pas oublier que si l'armistice a fait cesser les hostilités, la guerre ne sera terminée que le jour de la signature du traité de paix. Donc nous sommes toujours en état de guerre et le parquet peut prendre des décisions qui feraient réfléchir les mauvais payeurs doublés d'odieus spéculateurs.

Et puis l'exportation demandée par la « Tunisie Française » ferait maintenir les prix scandaleux actuellement imposés par la racaille des spéculateurs. Et c'est ce qu'il ne faut pas.

Serons-nous compris ? Nous l'espérons.

CHRONIQUE SFAXIENNE

ENCORE UNE CATASTROPHE

Samedi après-midi la nouvelle se répandait en ville que le capitaine Limasset, commandant l'escadrille d'aviation, accompagné du mécanicien Gatlin, avait fait une chute de 150 mètres.

Aussitôt une foule de personnes coururent à l'hôpital pour avoir des nouvelles.

On apprenait malheureusement que le mécanicien était mort sur le coup et le capitaine transporté sans connaissance, le médecin major M. Ceccaldi ne pouvait encore se prononcer.

Les causes de l'accident sont parfaitement connues : une panne survenue dans le moteur au moment d'un virage.

Il faut donc mettre, encore une fois, cet accident sur le compte de la déveine, la « poisse ».

Cette « poisse » qui, depuis quelque temps, semble s'acharner sur notre escadrille et qui fait plus de victimes sur nos avions que n'en ont fait les balles ennemies alors que tous nos pilotes, capitaine en tête, comptent quatre ans de front et ont à leur actif les plus beaux faits d'armes dans l'aéronautique.

A l'heure où nous mettons sous presse l'état du capitaine Limasset serait des plus satisfaisants malgré une très grave blessure à la tête — fracture du maxillaire supérieur.

Nous formons les meilleurs vœux pour son prompt rétablissement.

Les obsèques du mécanicien Gatlin ont eu lieu dimanche matin au milieu d'un grand concours de population ; toutes les autorités civiles et militaires suivaient le corbillard de ce héros obscur tombé au champ d'honneur, cependant qu'un avion survolait le convoi.

Au cimetière, le lieutenant Fay, d'une voix émue retraça la vie des mécaniciens de l'aéronautique, vie d'héroïsme obscur, d'abnégation et de dangers.

Trois superbes couronnes offertes par ses camarades d'escadrille ; la marine et des amis personnels étaient portées par des aviateurs.

Il y a quelques jours, un étranger, au café Abrivat, provoquait sans le moindre motif un de nos compatriotes paisible qui l'invita à se taire. Cette injonction fut mal prise, et une rixe s'en suivit. Nous déplorons cet incident qui ne se fut pas produit si cet étranger ne s'était immiscé dans des choses qui ne le regardaient point.

ANDRÉ COSTA.

Direction des Contributions Diverses

AVIS

Le mardi 3 décembre 1918, à une heure trente de l'après-midi, au fondouk des huiles à Tunis, il sera procédé, pour l'année 1919, à la location soit aux enchères soit par voie de tirage au sort ou même de gré à gré, suivant les distinctions prévues au cahier des charges, des locaux et emplacements situés au fondouk el Ghalla, au Marché aux huiles et au marché aux bestiaux.

Pour prendre connaissance des cahiers des charges, s'adresser à la direction des contributions diverses, 17, avenue de Carthage, tous les jours non fériés.

Les producteurs qui désirent obtenir la location de boutiques à prix fixe ou de gré à gré devront s'inscrire à la recette principale des contributions diverses rue de Souk-Ahras, 17, avant le 30 novembre 1918.

Le directeur : A. SPITZ.

La Banque de Tunisie accepte sans frais à ses guichets et dans toutes ses succursales, les souscriptions à l'Emprunt National 4 0/0, en numéraire, Bons et Obligations de la Défense Nationale et titres de Rente 3 1/2 o/o amortissable.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Il est donné avis au public que le jeudi 21 novembre courant, à neuf heures du matin, il sera procédé au siège de l'Administration des Habous à Tunis, à l'adjudication d'enzels immeubles ci-après indiqués :

1° Saniet El Aneb à Kerch El Ghaba, banlieue de Tunis, renfermant 30 pieds d'oliviers et 6 caroubiers, d'une contenance approximative de 2 Ha 10.

— Mise à prix : 80 francs par an.

2° Une boutique ouvrant à l'ouest, sis à Béni Khair, caïdat du Cap-Bon.

Mise à prix : 35 francs par an.

3° Une maison en ruines sis à la Souma, caïdat du Cap-Bon.

Mise à prix : 20 francs par an.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à la Djemaâ des Habous (bureau des enzels, 29).

Brevet Tunisien N° 700

Monsieur Louis Lheure, propriétaire du brevet Tunisien N° 700 du 21 février 1905, relatif à : UN TUBE DETONNANT AU TRINITROTOLUENE, désire entrer en relation avec un industriel de Tunisie pour la vente ou la concession de licences pour l'exploitation du dit brevet.

Pour toutes offres ou renseignements, s'adresser chez M. Raymond Valensi, ingénieur-Conseil à Tunis, 20, Rue de Russie.

MAISONS RECOMMANDÉES

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France. — Tunis. Bami Frères et Cie, propriétaires.

Grand Hôtel de France, Sfax. 1^{er} ordre, Elophe, propriétaire ; eau conduite dans toutes les chambres, cuisine soignée, service irréprochable.

Pianos et Musique, 5, Rue Es-Sadikia, J. & A. BEMBARON. — Vente, Echange et Location de Pianos de marques Pleyel, Erard, Steck, Boisselot, etc.

Pharmacie Scemama, (diplômé de la faculté de médecine de Montpellier) 53, Rue des Maltais, Tunis — Maison Française.

Maison de santé pour les yeux dirigée par M. le Dr Cuénod, 1^{er} clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, Rue Zarkoun, Tunis

⊕ Achetez Timbre CROIX-ROUGE 20
n. 15 c. 5 c. pour les blessés

Imprimerie spéciale de la « Petite Tunisie Socialiste »

RAYMOND VALENSI

INGÉNIEUR-ARCHITECTE
22, rue de Russie — TUNIS

Immeubles de rentes
Constructions industrielles et rurales
Arrosage — Distribution d'eau

PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS

Dépôt de Machines Agricoles

41, Rue Al-Djazira

PHARMACIE BLOCH

14, avenue de France, et rue Al-Djazira

Léon Bloch Fils

Pharmacien de 1^{re} classe
de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'École Supér. d'Alger

Spécialités françaises et étrangères. —

Optique médicale. Oxygène, sérums, pré-

parations et pansements stérilisés. Service

spécial d'expédition immédiate. — Condi-

tions avantageuses pour Sociétés, Exploi-

tations minières, agricoles, industrielles

Téléphone 553

VÊTEMENTS

J. BELL

5, Rue d'Italie, TUNIS

Illustration d'un homme en costume

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société Anonyme — Capital 75 millions
SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France

Agences à SOUSSE et à BIZERTE

PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit

Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.

Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements.

Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises.

Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télé-

graphiques. Chèques et lettres de crédits sur tous pays.

Location de coffres-forts. Changes de monnaies étrangères.

Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 o/o.

Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

L'huile qui graisse le plus

VACUUM MOBIL OIL

Marque "GARGOYLE"

Maison A. MODIGLIANI

Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :

5, Rue Saint-Charles — TUNIS

Télegr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000

Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence

Agences en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAX

Principales Opérations

Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à inté-

rêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce —

Avances sur marchandises et connaissements — Crédits

documentaires — livraisons de chèques sur tous pays —

Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émis-

sions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaisse-

ments et Escompte de coupons — Virements télégraphiques

— Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de

monnaie.

Correspondants sur toutes les places de France

et de l'Etranger.

Vins, Eaux-de-vie du Domaine de Potinville

F. BERNET

TUNIS — Rue de Russie — TUNIS

Liqueurs de Marques

Eaux Minérales, etc.

LIVRAISON LA DOMICILE

BANQUE FRANCO-TUNISIENNE

de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens

La Société délivre des Bons de Caisse qui rap-

portent CINQ pour CENT NET d'impôts. On peut

dire que c'est le roi des placements, 13 rue d'Alger,

Tunis.

Cie DE NAVIGATION MIXTE

Cie Touache - Paquebots-poste Français

Service régulier hebdomadaire entre Marseille-Tunis-Sousse-Sfax

Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence,

à Tunis, 8, rue d'Alger.

Les Agents principaux : PÉDELUPÉ Frères.

Cie Générale Transatlantique

Services Maritimes de la Méditerranée

AGENCE DE TUNIS

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE

G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR

Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS

Liqueurs de premier choix — Vins en gros

Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI

Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille

d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Con-

course Paris 1900.

Espigadoras-lieuses - Râteaux - Faucheuses

Mac Cormick

Machines de Récolte OSBORNE

disponibles à Tunis

Melson R. WALLUT & Cie

(R. WALLUT et G. HOFMANN, associés) — Tunis

Chaux Hydraulique & Ciment

PAUL POTIN

Dépôt : rue de Turquie (Port)

Bureau : 22, rue Es-Sadikia

Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hamman-Lit)

RESTAURANT DU JAPON

C. FIORINI & C. FALORNI, propriétaires

7, RUE AMILCAR, 7 — TUNIS

Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie

Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. —

VINS Fins de la Maison ROUFF de Naples. — Vins de

Piémont et Vins de Chianti.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés

Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe

avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chè-

ques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de ti-

tres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de

crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le

Dépôts à vue : 2 o/o

Dépôts à échéance fixe (de 2 à 5 ans) : 3 o/o

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la dispo-

sition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de

propriétés.

Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent

aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'in-

cendie.

Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs

Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia

Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAX

Emission de chèques et de lettres de crédits — Chan-

ge de Monnaies — Garde de Titres et Objets précieux

— Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de

banque

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique